

Loi sur l'assurance-chômage

Si l'on effectue un «paiement spécial» ou «anticipé», qu'advient-il? On sortira la carte du prestataire et si jamais celui-ci tombe de nouveau en chômage, il se procurera un problème, car il faut au moins deux mois pour que sa carte soit de nouveau dans la fameuse machine.

Voilà, monsieur le président, les renseignements que j'ai pu recueillir des présidents régionaux, des responsables du bureau à Montréal, et ils n'ont jamais été contredits. Je déplore que l'honorable ministre ait induit la Chambre en erreur et qu'il continue à le faire. J'aimerais bien qu'avant l'adoption du bill, le ministre nous donne la garantie formelle que les prestations seront payées à ceux à qui on les doit, que le fonctionnement de la Commission de l'assurance-chômage deviendra personnel, que l'on décentralisera les bureaux. Par exemple, Montréal dessert l'ensemble de la province de Québec. Il faut faire en sorte que les chômeurs de Victoriaville, d'Arthabaska ou d'ailleurs dans la province de Québec reçoivent leurs prestations.

Monsieur le président, voilà les quelques remarques que je voulais faire. Je les ai faites sincèrement et franchement, et je veux dire à l'honorable ministre qu'il est temps qu'il enlève ses mains de ses poches, qu'il prenne ses responsabilités comme ministre, et qu'il fasse en sorte que la Commission de l'assurance-chômage atteigne véritablement les gens qu'elle prétend vouloir servir.

Jusqu'à preuve du contraire, je dirai que la Commission de l'assurance-chômage n'atteint pas son but et qu'elle est composée, à certains endroits, de gens compétents et, à d'autres, d'incompétents, mais, chose certaine, que l'ensemble du système administratif de la Commission de l'assurance-chômage est inadéquat et n'atteint pas véritablement sa fin.

Voilà pourquoi, monsieur le président, il sera très beau ce soir ou demain de voter la suppression du plafond et le renflouement de la Caisse d'assurance-chômage. Cela démontre encore la faillite du gouvernement à réduire le chômage. Il sera très beau d'adopter cette loi, mais si nous votons des millions de dollars pour payer des prestations qui ne seront pas versées à temps, je dis qu'à ce moment-là, nous perdons notre temps, que le ministre nous a induits en erreur et qu'il veut rire de la Chambre des communes.

Je voudrais aussi dire aux conservateurs progressistes, pendant que j'y suis, que je trouve absolument inconcevable et irresponsable leur attitude vis-à-vis de ce projet de loi. Ils veulent faire de la politique sur le dos du gouvernement, mais, finalement, c'est sur celui des chômeurs qu'ils le font, car s'ils «tuent» ce projet de loi, cela signifiera que les prestataires ne recevront pas leurs chèques, la Caisse étant à sec.

Même s'il existe des problèmes à la Commission de l'assurance-chômage, qu'ils se lèvent, qu'ils fassent comme moi, qu'ils «poussent» sur le ministre afin qu'il agisse, afin qu'il prenne ses responsabilités, ce qu'il n'a pas encore fait à ce jour, pour qu'au moins les prestations atteignent véritablement leur fin. Ensuite, on pensera à renverser le gouvernement, mais qu'on ne fasse pas de politique sur le dos des chômeurs qui sont totalement démunis!

Je demande aux conservateurs progressistes d'avoir plus de décence que les libéraux. L'an dernier, ceux-ci, constatant que les prestations n'étaient pas payées, ont eu le culot de conclure une entente avec le gouvernement de la province de Québec pour que les prestataires reçoivent des prêts de bien-être social en attendant que les prestations d'assurance-chômage soient envoyées.

[M. Fortin.]

Monsieur le président, il est absolument révoltant de constater cette situation. Le ministre ne s'est pas préoccupé de régler le problème du paiement des prestations d'assurance-chômage. Il s'est plutôt préoccupé de conclure une entente avec le Québec pour que les chômeurs dépendent d'allocations de bien-être social, qu'ils devaient ensuite rembourser.

Monsieur le président, je dis que cela est absolument inconvenant des libéraux, et je vois mal les conservateurs progressistes protéger ce système en «tuant» le bill et en faisant payer la note, encore une fois, aux chômeurs.

J'en appelle aux deux vieux partis, monsieur le président, pour que non seulement on donne leur dû aux chômeurs, mais encore qu'on «change» la loi ou le ministre.

• (2100)

[Traduction]

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de parler du bill en troisième lecture bien que j'aurais préféré parler de l'amendement qui a été jugé irrecevable, car je crois que la partie importante de ce bill est l'amendement pour supprimer le plafond statutaire de 800 millions de dollars, imposé par le gouvernement en 1971. On doit noter que ce n'est pas l'opposition qui a imposé une limite statutaire, mais bien le gouvernement. Cela a été fait évidemment parce que le gouvernement, par l'entremise du ministre, l'actuel député de Verdun (M. Mackasey), a solennellement déclaré devant le comité que les chiffres des actuaires étaient faits de bonne foi et que le gouvernement était presque certain que le plafond de 800 millions ne serait pas dépassé car il était impossible que leurs calculs soient tellement erronés. Même quand on a signalé qu'à la lumière de certaines études les chiffres des fonctionnaires supérieurs de la Commission d'assurance-chômage semblaient erronés, on a refusé de l'admettre; pourtant il a été prouvé que les chiffres présentés au comité se rapprochaient de fait beaucoup plus du résultat final que ceux du gouvernement.

Le député de Verdun a donné une liste de raisons pour qu'on assouplisse la limite statutaire et indiqué comment la Commission d'assurance-chômage pourrait être surveillée de bien des façons, mais un exemple a suffi pour montrer que ces moyens ne seraient vraisemblablement pas très efficaces.

Si nous étudions la question ce soir, c'est tout simplement parce que la limite de 800 millions de dollars a été fixée pour parer aux éventualités. Le président du Conseil du Trésor (M. Drury) a dit qu'on avait eu une bonne raison de le faire. On a prétendu que si le bill n'était pas adopté, les chômeurs ne pourraient recevoir leurs prestations. Ce n'est qu'un faux-fuyant, car nous savons que le gouvernement peut prendre d'autres dispositions, au besoin, pour balancer la caisse d'assurance-chômage.

Personne ne veut voir les prestataires privés des sommes auxquelles ils ont droit dans le cadre du régime, mais le gouvernement s'est montré un piètre planificateur si, après six mois d'intersession parlementaire, d'août à la fin de décembre, il lui faut soudain apporter des modifications fondamentales à la loi sur l'assurance-chômage, sans consulter la Chambre, ou si peu. Je dis que la suppression de la limite des avances de 800 millions de dollars risque d'imposer une charge énorme au Fonds du revenu consolidé, avec très peu ou pas d'examen du tout par le Parlement pendant des mois et même des années.